

INSTITUT DE FORMATIONS



Taxe d'apprentissage  
2024

PARTICIPEZ À  
L'AMÉLIORATION  
DE LA FORMATION  
DES FUTURS  
INFIRMIERS ET  
AIDES-SOIGNANTS  
DU ROANNAIS



Institut de formations  
en soins infirmiers et  
aides-soignants

## En soutenant l'Institut de formations de Roanne,

*Vous participez* à l'amélioration et au développement de nouvelles compétences ;

*Vous soutenez* le dynamisme de votre région et la rendez plus attractive ;

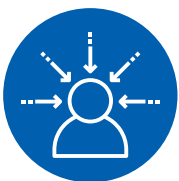
*Vous contribuez* directement à la qualité des conditions d'apprentissage des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants au travers du développement :



De **matériels pédagogiques innovants** en lien avec l'évolution numérique : simulation en santé et utilisation d'outils interactifs.



De **partenariats** et de collaborations locales et territoriales, gage d'ouverture et d'intégration de l'institut dans son environnement.



De **l'attractivité des formations** des métiers dits « en tension ».

*Soutenir l'institut de formations,  
c'est s'engager pour soigner l'avenir.*

# NOS CHIFFRES CLÉS

237

étudiants infirmiers

51

élèves aides-soignants

95

Pourcentage de réussite  
de nos formations



## Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Institut de formation ?

Vous pouvez verser tout ou une partie du solde de votre taxe d'apprentissage à l'IFSI/IFAS de Roanne à compter du 27 mai 2024

La procédure pour verser le solde de la taxe d'apprentissage, de manière rapide et efficace, s'effectue sur la plateforme SOLTéA.

En adoptant l'institut de Formation en Soins Infirmiers de Roanne, vous contribuez à la formation de nouveaux experts dans le domaine de la santé.





# INSTITUT DE FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS

DU CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE



35 bis rue Albert Thomas,  
42300 Roanne



04 77 23 79 80



ifsi.accueil@ch-roanne.fr

<https://www.ch-roanne.fr/formation/ifsi/>



**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la  
catégorie d'action suivante : Actions de formations

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes